

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PARTICIPAZIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À U
PRUGETTU EUROPEU PRESAGE
PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AU
PROJET EUROPÉEN PRESAGE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Affaires Européennes, des Relations
Internationales et Méditerranéennes

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1. Participation de la Collectivité de Corse au projet européen PRESAGE

La Collectivité de Corse est appelée à participer au projet européen **PRESAGE**, opération collaborative financée dans le cadre du programme **FEDER-FSE+ Corse 2021-2027**, portée par l'**Université de Corse Pasquale Paoli**, en qualité de chef de file.

Ce projet réunit un partenariat pluridisciplinaire associant des établissements de recherche, des organismes publics, des services opérationnels, des collectivités et des acteurs du territoire autour d'un objectif commun : renforcer la connaissance, l'anticipation et la gestion des risques environnementaux, dans une perspective de développement durable et d'adaptation aux vulnérabilités propres aux territoires méditerranéens et insulaires.

La convention de partenariat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du projet PRESAGE, les obligations et responsabilités du chef de file et des partenaires, ainsi que les conditions administratives et financières applicables à cette opération collaborative.

2. Objectifs et axes thématiques du projet

Le projet PRESAGE vise à développer des travaux scientifiques et technologiques à haute valeur ajoutée dans le domaine de la gestion des risques, en articulant recherche fondamentale, recherche finalisée et transfert vers les acteurs du territoire.

Il se décline en cinq axes thématiques :

- Axe 1 : risques liés aux phénomènes extrêmes et aux événements atmosphériques sévères ;
- Axe 2 : risques liés à la pollution de l'air et de l'eau ;
- Axe 3 : approche « One Health » ;
- Axe 4 : risque incendie et aménagement du territoire ;
- Axe 5 : risque incendie, brumisation opérationnelle et réduction du risque aux interfaces forêt-habitat.

3. Implication de la Collectivité de Corse

La participation de la Collectivité de Corse intervient principalement dans le cadre de l'**axe 4**, dédié au risque incendie et à l'aménagement du territoire, sous la responsabilité de la **Direction de la forêt et de la prévention des incendies (DFPI)**.

La contribution attendue de la Collectivité de Corse portera notamment sur :

- la mise en œuvre de chantiers de brûlages dirigés, incluant les démarches administratives réglementaires, la préparation des chantiers par des équipes spécialisées — layonnage, utilisation d'outils innovants tels que gyrobroyeurs télécommandés ou drones — ainsi que la sécurisation hydraulique des opérations ;
- les tests des livrables de l'axe 4, tant en cours de ce projet qu'à son terme.

Ces actions seront menées par la **DFPI**, et notamment par les services des **forestiers-sapeurs**.

4. Enjeux pour les politiques publiques

Cet axe présente un intérêt direct pour les politiques publiques conduites par la Collectivité de Corse et l'interservices territorial en matière de prévention des incendies de forêts, de défense des forêts contre l'incendie, d'aménagement du territoire et d'appui aux acteurs opérationnels. Il s'inscrit en cohérence avec la fiche-action n°19 du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies 2024-2033 (PPFENI), relative à la contribution de la recherche dans le domaine de la prévention incendie.

La fiche-action n°19 vise :

- à renforcer les synergies entre acteurs opérationnels et scientifiques
- à objectiver les choix d'aménagement,
- à améliorer les méthodes d'analyse du risque,
- à consolider les outils d'aide à la décision
- à favoriser le transfert des connaissances scientifiques vers les politiques publiques de prévention.

Dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, l'axe 4 de PRESAGE répond plus particulièrement à un besoin d'appui scientifique à l'expertise sur le dimensionnement des coupures de combustibles et des ouvrages contribuant à la prévention et à la réduction du risque incendie. Il s'inscrit dans la continuité des travaux issus du projet GOLIAT.

5. Livrables prévus pour l'axe 4

L'axe 4 du projet comprend plusieurs livrables, parmi lesquels figurent un rapport de diagnostic territorial, une preuve de concept (POC) intégrant les méthodologies DIMZAL (dimensionnement des zones d'appui à la lutte) et OADV1 (outil d'aide à la décision pour l'analyse des ouvrages), ainsi que des propositions d'aménagement visant à renforcer l'efficacité des dispositifs de lutte contre les feux de forte puissance. Par ailleurs, cet axe inclut des travaux de recherche sur des systèmes de mesure par drones, ainsi que des études en sciences humaines et sociales.

La preuve de concept a pour objectif d'évaluer la faisabilité et l'applicabilité opérationnelle des méthodes proposées avant leur mise en œuvre effective.

6. Valorisation opérationnelle des résultats

La participation de la Collectivité de Corse à PRESAGE s'inscrit dans une double perspective : d'une part, elle constitue une contribution à un projet de recherche appliquée ; d'autre part, elle concrétise la mise en œuvre de la fiche-action n°19 du PPFENI, au service de l'amélioration des méthodes d'aide à la décision, de

planification et d'aménagement pour l'ensemble des acteurs publics concourant à la prévention des incendies de forêts en Corse.

Dans cette logique, une attention sera portée à la valorisation opérationnelle des résultats issus de l'axe 4. Les méthodes, démonstrateurs ou solutions produits dans le cadre du projet devront pouvoir être appropriés par les acteurs publics de l'interservices corse, dans un cadre non commercial et pour les besoins de leurs missions de service public.

Les éventuelles précisions nécessaires pourront être apportées dans le cadre du suivi du projet, par avenant ou protocole complémentaire, afin de faciliter le transfert, la documentation et l'utilisation concrète des résultats, sans remettre en cause les droits de propriété intellectuelle des partenaires ni la valorisation scientifique des travaux.

7. Calendrier et financement

La réalisation de l'opération PRESAGE est prévue sur la période du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2029**, la convention demeurant applicable jusqu'à la clôture administrative et financière du projet.

Le coût total prévisionnel du projet PRESAGE s'élève à **8 611 588 €**.

Pour la Collectivité de Corse, au titre de la Direction de la forêt et de la prévention des incendies, le montant prévisionnel de participation s'élève à **150 667 €**, financé comme suit :

Financier	Montant
FEDER	90 400 €
Autofinancement Collectivité de Corse	60 267 €
Total	150 667 €

Cette participation est construite sur la base de dépenses de personnel et d'une option de coûts simplifiés forfaitaire, conformément au plan de financement du projet.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver la participation de la Collectivité de Corse au projet PRESAGE, ainsi que le plan de financement correspondant ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à ce projet ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes afférents à sa mise en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.